

COMMUNE DES BAUX DE PROVENCE

AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MAS DES CHEVRIERS ET REPRISE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

MAITRISE D'OUVRAGE :

MAIRIE DES BAUX DE PROVENCE

Grand rue Frédéric Mistral

13520 LES BAUX DE PROVENCE



MAITRISE D'ŒUVRE :

ELLIPSE

527, Avenue de Robion

84300 CAVAILLON Tél. : 04 90 71 33 51

Fax : 04 90 71 19 49

Mail : contact@ellipse84.fr



AVANT PROJET

NOTICE DESCRIPTIVE

Affaire :

84_25027

Fichier :

: 84_25027_AVP_NOTICE_0.DOCX

Révision :

0

Date d'impression :

07/07/26

0	Juin 2026		ol	mf	
Indice	Date	Modification	Rédacteur	Responsable	Visa

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CHAPITRE 0 : REGLES D'URBANISME	3
0.1LOCALISATION ET NATURE DE LA DEMANDE.....	3
0.2EXTRAIT DU PLAN LOCAL D'URBANISME	4
0.3PLAN DE PREVENTION DES RISQUES.....	5
0.3.1 <i>Risque De gonflement d'argile</i>	5
CHAPITRE 1 : ETAT EXISTANT	6
1.1EMPRISE DU PROJET.....	6
1.2ÉTAT DES LIEUX	7
1.2.1 <i>Zone muret (étude 2022)</i>	7
1.2.2 <i>Reste de la voirie (étude 2026)</i>	8
CHAPITRE 2 : ORIENTATION D'AMENAGEMENT	9
2.1OBJECTIFS DU PROJET	9
2.2PROPOSITION	9
CHAPITRE 3 : ESTIMATION	10

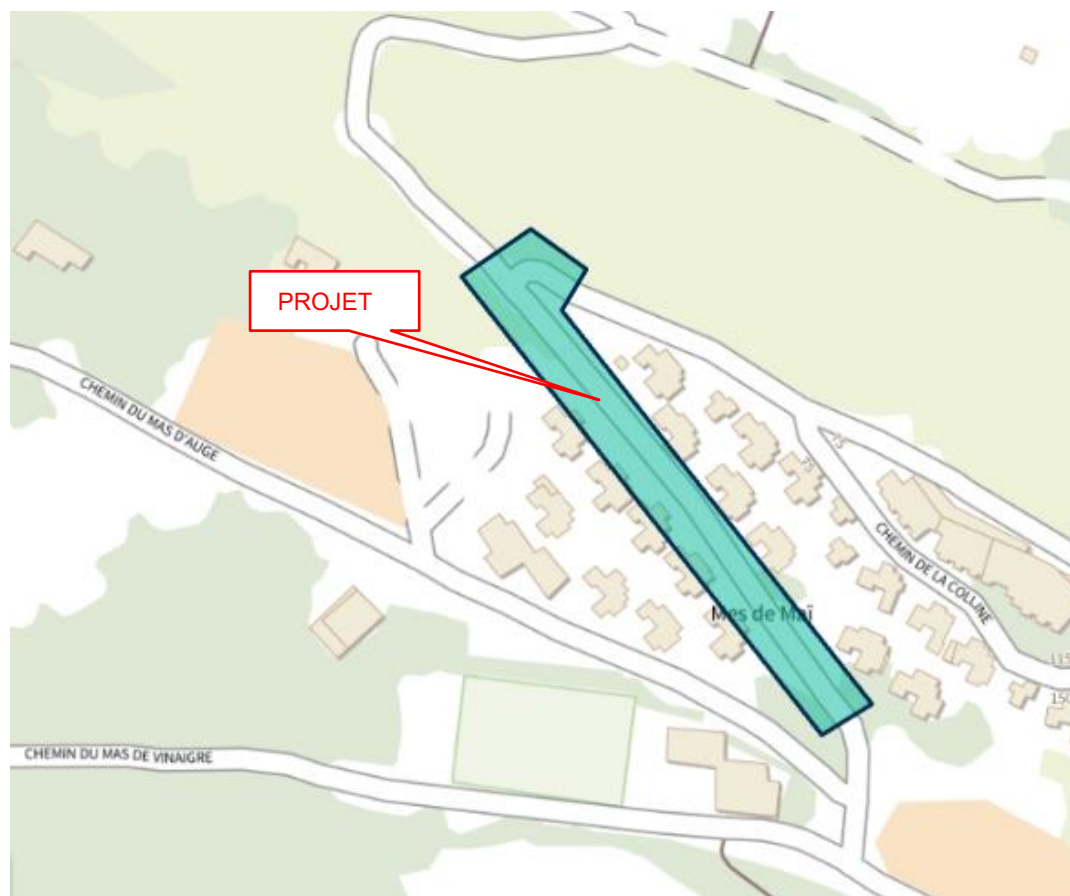
CHAPITRE 0 : REGLES D'URBANISME

0.1 Localisation et nature de la demande

Le projet est situé dans le département des Bouches du Rhône (13) sur la commune des Baux de Provence.

Il concerne **l'aménagement du chemin du Mas des Chevriers et la reprise d'un mur de soutènement.**

La présente notice présente les orientations d'aménagement prévues dans le cadre de la requalification de cette avenue.



0.2 Extrait du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU de la commune est disponible au lien suivant :

[13011_reglement_20260223.pdf](#)

[Consulté en ligne le 06/03/2026].

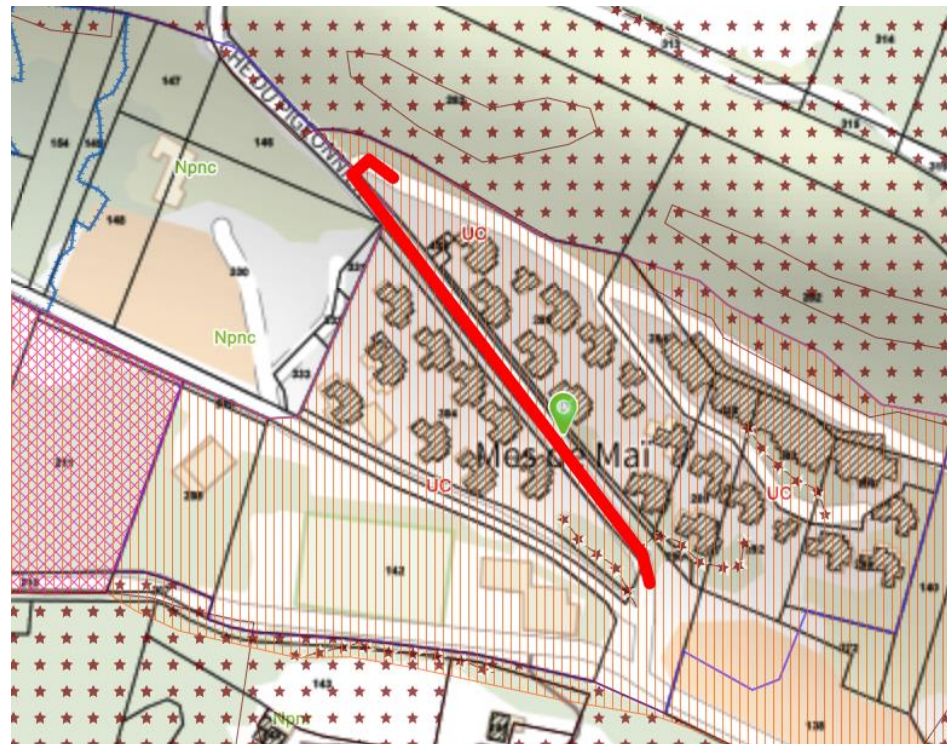
L'occupation des parcelles inscrites dans le périmètre du projet relève du PLU de la commune des BAUX DE PROVENCE (84) en **Zone UC**.

La zone UC est définie comme une zone à vocation principale d'habitation. Le secteur se trouve intégralement en paysage construit de la Directive Paysagère des Alpilles.

Le plan de zonage se trouve à l'adresse suivante :

[Cartographie - Géoportail de l'Urbanisme](#)

[Consulté en ligne le 06/03/2026].



0.3 Plan de prévention des risques

0.3.1 Risque De gonflement d'argile

Sur le plan de prévention des risques naturels des retrait-gonflement des argiles, le projet se situe en zone naturelle importante.

L'annexe du zonage de prévention des risques naturels inondation est disponible au lien suivant :

[Portail Géorisques : cartographie et prévention des risques | info.gouv.fr](https://portail.georisques.gouv.fr)

[Consulté en ligne le 11/03/2026]



Figure 3 : Zonage retrait-gonflement des argiles

CHAPITRE 1 : ETAT EXISTANT

1.1 Emprise du Projet

Le projet s'étend sur le chemin du Mas des Chevriers aux Baux de Provence.



1.2 État des lieux

Le site correspond actuellement à une voie d'environ 7,50 m de largeur, équipée de places de stationnement situées côté Ouest, sans aménagement spécifique pour les piétons.

La voirie présente une pente longitudinale relativement marquée, de l'ordre de 10 %, s'inscrivant dans un contexte de versant.

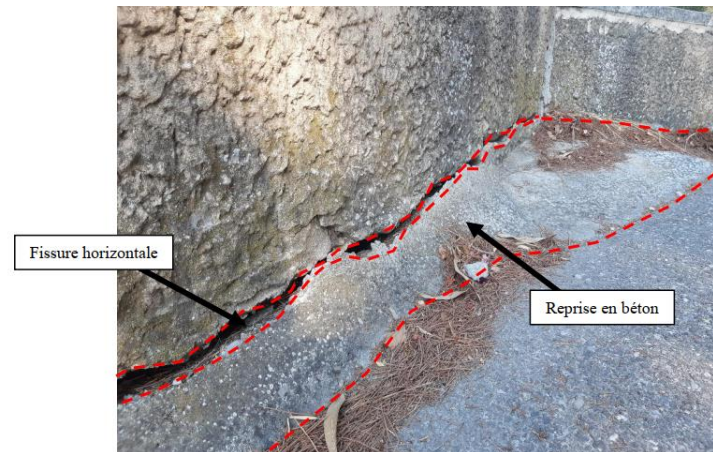
L'ensemble du linéaire montre plusieurs désordres visibles, traduisant des problèmes structurels affectant la chaussée et ses rives.

Afin d'identifier l'origine et la gravité de ces désordres, deux études géotechniques ont été réalisées, mettant en évidence des problématiques distinctes selon les secteurs.



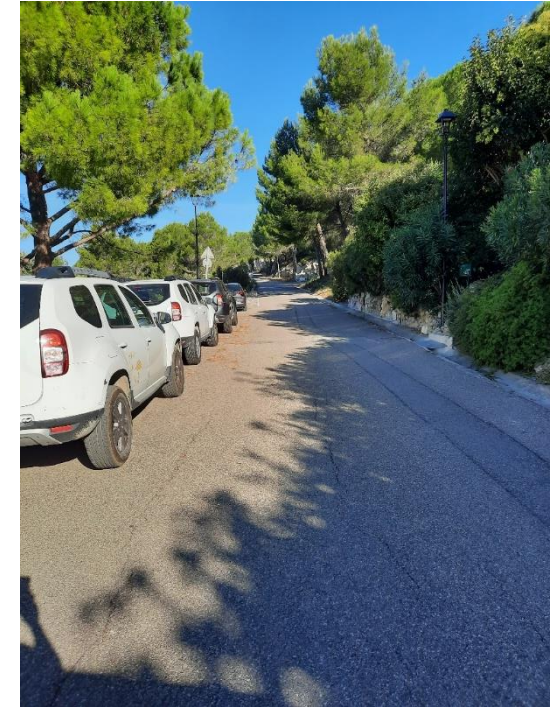
1.2.1 Zone muret (étude 2022)

- La voirie présente un affaissement marqué sur environ 10 ml, étendu jusqu'à 30 ml.
- Le muret aval est instable (bascullement + fissures) et ne joue plus son rôle.
- Les sols sont constitués de remblais hétérogènes et peu compacts, sensibles à l'eau.
- Une zone de faible portance est identifiée entre 1,2 et 2,5 m de profondeur.
- Le site est aggravé par une mauvaise gestion des eaux de ruissellement favorisant les infiltrations.



1.2.2 Reste de la voirie (étude 2026)

- Le sol est hétérogène (limons argileux + remblais) avec portance variable.
- Des zones localement faibles sont identifiées.
- La structure de chaussée est irrégulière et parfois superposée (ancienne voirie).
- La voirie est sensible aux infiltrations d'eau et écoulements mal maîtrisés.
- Les désordres proviennent d'une combinaison : drainage insuffisant + structure non homogène + faiblesse en rive.



CHAPITRE 2 : ORIENTATION D'AMENAGEMENT

2.1 Objectifs du projet

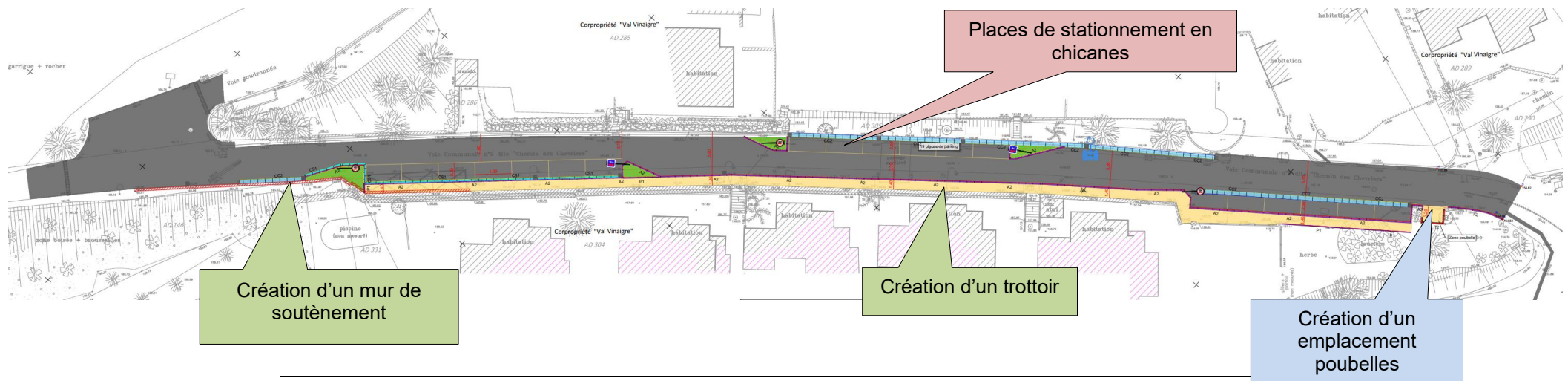
Les objectifs du projet sont :

- Conforter la chaussée avec la création de mur de soutènement stable et conforme aux règles de l'art,
- Reprendre la structure de chaussée,
- Améliorer la gestion des eaux pluviales,
- Réduire la vitesse des automobilistes avec la mise en place de chicanes,
- Assurer un cheminement sécurisé aux piétons.

2.2 Proposition

Des places de stationnement seront intégrées en des chicanes le long du chemin du Mas des Chevriers afin de réduire la vitesse des automobilistes.

La création d'un trottoir de 1.40m sera réalisé afin de créer un cheminement piéton.



CHAPITRE 3 : ESTIMATION

N° de	DESIGNATION	ESTIMATIF
	<u>RECAPITULATIF TRANCHE FERME</u>	
1	TRAVAUX PRÉALABLES	44 730,00 €
2	TERRASSEMENT	133 000,00 €
3	VOIRIE	90 875,00 €
4	MURS ET ESCALIERS	39 000,00 €
5	SIGNALISATION	2 625,00 €
6	EAUX PLUVIALES	60 850,00 €
7	GENIE CIVIL RESEAUX SECS	2 250,00 €
8	ESPACE VERT	3 500,00 €
9	IMPREVUS ET DIVERS	40 000,00 €
TOTAL H.T. :		416 830,00 €
T.V.A. à 20 %		83 366,00 €
TOTAL T.T.C. :		500 196,00 €